



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Mission interministérielle  
de lutte contre les drogues  
et les conduites addictives

# Séminaire CLSPD sur la prévention des addictions

Préfecture de La Réunion - Saint-Denis

*Mardi 21 mars 2024 à 9h00*

---

# Déroulé prévisionnel du séminaire

- 1) Accueil des participants et mot d'introduction
- 2) Rappel du contexte, du cadre réglementaire et des plans régionaux
- 3) Échanges sur les actions mobilisables sur les territoires
- 4) Présentation des aides financières et des appels à projets dédiés



# Rappel du contexte, du cadre réglementaire et des plans régionaux

Rappel des définitions :

Qu'est-ce  
qu'une addiction ?

Une addiction est un processus de **dépendance**, envers un produit ou un comportement, qui se manifeste par une forme de perte de contrôle, et par des **impacts négatifs** notamment sur les plans sanitaires et sociaux.

### Des impacts sanitaires et sociaux majeurs pour la société :

- **Coûts sanitaires** : hospitalisations, mortalité, transmission de maladies sexuelles
- **Impacts sociaux** : isolement, dépressions, décrochage scolaire, absentéisme professionnel
- **Insécurité** : mortalité routière, violences intra-familiales, violences intra-familiales, trafics de stupéfiants

→ **Coût très élevé pour les finances publiques**

# FOCUS :

## L'alcoolisme et ses conséquences à La Réunion

- **Le taux de mortalité globalement imputable à l'alcool** (en intégrant les autres causes de décès comme les accidents de la route ou les homicides) serait **2x supérieur à la moyenne métropolitaine** (estimation de 450 décès par an liés à l'alcool, sur un peu plus de 5100/an)  

- La Réunion serait également l'un des départements les plus touchés par la **problématique de l'alcoolisation foétale** (1 naissance sur 1000 avec un SAF complet / 1 à 2 nouveau-nés sur 100 vont développer des troubles du neuro-développement liés à une alcoolisation foétale)  

- **4,5% des passages aux urgences liés à l'alcool**, principalement pour des hommes de 30 – 60 ans, contre 1,5% en France métropolitaine et **80% des usagers des CSAPA** (centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie) ont une consommation problématique d'alcool.  

- **10% des consommateurs consommeraient 58% de la quantité d'alcool bue à La Réunion** en particulier sur des publics précaires (étude ORS en cours visant à confirmer cet élément)
- **Une consommation fortement orientée sur les spiritueux** et notamment sur le rhum (43% des quantités d'alcool bues à La Réunion contre 23% en métropole). Or, plusieurs études internationales mettent en avant la surmortalité liée à la consommation de spiritueux par rapport aux autres types d'alcool.

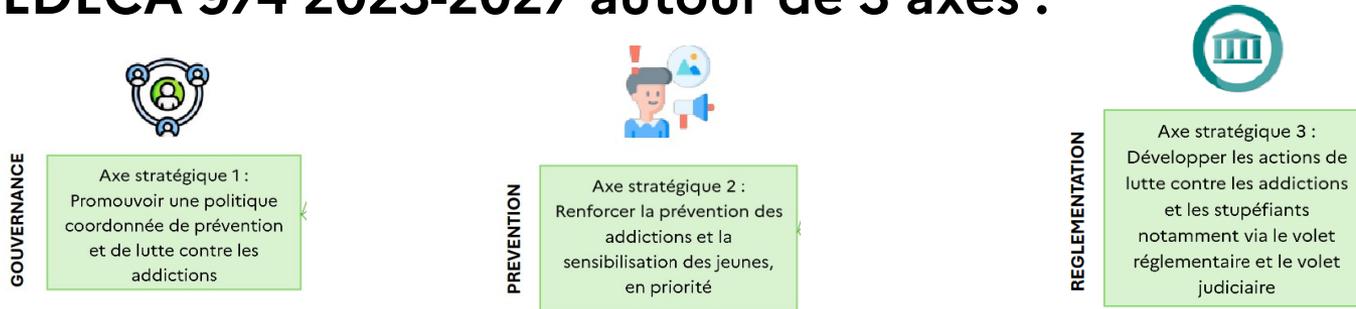
Données : Santé publique France / Observatoire régional de la santé (ORS)



# Actualité nationale et locale

- Adoption de la nouvelle **stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives (SIMCA) 2023-2027** :

→ Adoption en octobre 2023 de la nouvelle **feuille de route régionale de la MILDECA 974 2023-2027** autour de 3 axes :



→ et du **Plan départemental de la prévention de la délinquance (PDPD)** avec un axe « Péi » dédié à la prévention des addictions

- Adoption du nouveau **programme national de lutte contre le tabagisme 2023-2027** :

→ Interdiction des « Puff » dès 2024 (proposition de loi en cours)

→ Extension des espaces publics sans tabac (plages, forêts, abords d'établissements scolaires, lieux de santé...)

**Quelles actions locales  
peuvent être mises  
en place ?**

---

# Quelles actions locales ?

## Actions de diagnostic :

### Diagnostic « addictions » sur votre territoire :

- Sélectionner une **instance locale de pilotage** (CLSPD/CLS/Pol-ville)
- **Associer tous les partenaires locaux** à une réflexion : services municipaux (PM, réglementation, animation), CCAS, adultes-relais, établissements scolaires, associations de proximité (habitants, commerçants...)
- **Identifier les populations, les secteurs géographiques** vulnérables (quartiers, établissements scolaires...) et les addictions prioritaires à traiter (tabac, alcool, stupéfiants...)
- **Définition d'un plan d'actions** locales adaptées

➤ **Appui méthodologique à la définition du plan d'actions :**

➤ **Association SAOME** : Charlotte IZIKI / [c.iziki@saome.fr](mailto:c.iziki@saome.fr)

# Quelles actions locales ?

## Actions de formation :

Former des personnes ressources, identifiées au préalable comme étant des agents relais de terrain, à l'addictologie :

- Formation de présentation de l'offre de soins
- Formation sur les premiers repères en addictologie
- Formation RPIB (repérage précoce et information brève)
- Diplôme universitaire (DU) Addictologie



- **SAOME** : Stéphanie BARONNE, Directrice : [sbaronne.direction@saome.fr](mailto:sbaronne.direction@saome.fr)
- **Addictions France** : Odile LECOCQ, Directrice : [odile.lecocq@addictions-france.org](mailto:odile.lecocq@addictions-france.org)
- **Université de La Réunion** : Bérénice DORAY, Responsable formation <https://ufr-sante.univ-reunion.fr/formation/diplomes-universitaires/du-daddictologie>

# Quelles actions locales ?

## Actions de prévention :

### Sensibilisation auprès des familles et des jeunes :

- **Via les CCAS et les centres sociaux, sensibiliser les familles :**  
organisation de « cafés de parents », espaces d'échanges, faire venir les associations spécialisées, programmes de soutien à la parentalité
- **Interventions de sensibilisation en milieu scolaire ou extra-scolaire**  
(établissements scolaires, périscolaires, centres de loisirs,...)
- **Organisateurs d'évènements festifs et de sensibilisation locaux :**

→ Déploiement de stands de prévention

→ Pour les grands évènements et festivals, prévoir l'intervention du **collectif de réduction des risques « Effet en fête »** : Quentin GORRIAS, Coordinateur : [q.gorrias.coordonateur@reseau-ote.fr](mailto:q.gorrias.coordonateur@reseau-ote.fr)



# Quelles actions locales ?

## Ateliers de sensibilisation « classiques » :

- **Addictions France** (antennes Ste Clotilde, Le Port, St André et St Pierre) : Odile LECOCQ, Directrice : [odile.lecocq@addictions-france.org](mailto:odile.lecocq@addictions-france.org)
- **Réseau Oté** (siège à St Paul) : Laurent CHASSAGNE, Directeur : [direction@reseau-ote.fr](mailto:direction@reseau-ote.fr)
- **La Prèv** (secteur Ouest et Sud) : Jean-Bernard GILET : [direction@laprev.re](mailto:direction@laprev.re)
- **Maillons de l'Espoir et Cap Prévention** (secteur Nord) : [maillonsdelespoir.association@laposte.net](mailto:maillonsdelespoir.association@laposte.net) / [cap-direction@orange.fr](mailto:cap-direction@orange.fr)
- **Mouvement vie Libre** (secteur Sud) : [mouvementvielibre974@orange.fr](mailto:mouvementvielibre974@orange.fr)
- **SAF OI** (Prévention des TSAF) : Thierry MAILLARD : [safoi@me.com](mailto:safoi@me.com)
- **Centre de ressources sur les TSAF** : [berenice.doray@chu-reunion.fr](mailto:berenice.doray@chu-reunion.fr)

# Quelles actions locales ?

## Ateliers de soutien à la parentalité et de développement des compétences psychosociales :

- **IREPS** : Programmes « Zarboutan », « Tipitou », « Unplugged » + prêts d'outils, jeux et de matériels de prévention. Cédric PEDRE, Directeur : [cedric@irepsreunion.org](mailto:cedric@irepsreunion.org)



- **Addictions France** : programme « Affaire de famille »

- **Réseau Oté** : programmes « Montagnes russes », « Primavera »



- **La PrèV** : programme « Vavang »



## Rappels à la loi et interventions (gratuites!) des forces de l'ordre :

- **Service prévention de la police nationale** : [fabrice.depuille@interieur.gouv.fr](mailto:fabrice.depuille@interieur.gouv.fr)
- **Maison de protection des familles (MPF-GN)** : [nicolas.schwartzmann@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:nicolas.schwartzmann@gendarmerie.interieur.gouv.fr)



# Quelles actions locales ?

## Actions de prévention en milieu professionnel :

### Sensibilisation auprès des agents de la collectivité :

- Possibilité de mettre en place un plan d'actions dédié avec l'appui des services RH via la conclusion d'une **charte ESPER** avec l'appui de l'ARACT : Alexandra FONTAINE / [a.fontaine@anact.fr](mailto:a.fontaine@anact.fr)
- Mise en place d'espaces « sans tabac » et possibilité de conclure un partenariat avec l'éco-organisme **ALCOME** pour la lutte contre les mégots : [camille.meline@alcome.eco](mailto:camille.meline@alcome.eco)
- Organisation d'évènements dédiés : promotion du « **Mois sans tabac** » avec le soutien de l'IREPS : [manon@irepsreunion.org](mailto:manon@irepsreunion.org)

Pourquoi vous engager  
dans le dispositif ESPER ?

« Les Entreprises et les Services  
Publics s'Engagent Résolument »



# Quelles actions locales ?



## Actions de communication grand public :

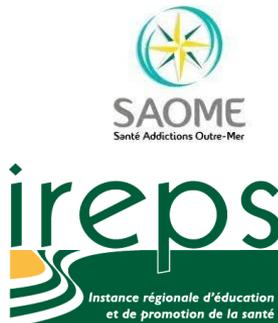
### Sensibilisation la population sur les dangers des addictions :

- Possibilité de **diffuser dans vos espaces publics des affiches et spots** de prévention (écrans d'accueil en mairie, panneaux d'affichage numérique en ville, bulletins municipaux, écoles, OMS...).
- **Déployer des campagnes d'affichage** en reprenant des affiches institutionnels (ARS/préfecture/santé publique France) par exemple avec le soutien d'afficheurs privés, des gestionnaires de transports en commun, ou encore la **diffusion de spots** dans les cinémas...

### Mise à disposition de supports de prévention :

➤ SAOME

➤ IREPS



# Quelles actions locales ?

## Actions de promotion des interdits protecteurs :

### Sensibilisation des commerçants :

- Identification et **cartographie des débits de boissons** sur la commune
- Identification des **périmètres de protection** dans lesquels la publicité alcool est interdite (Cf liste préfectorale)
- **Sensibilisation des associations de commerçants** sur le respect des interdits protecteurs notamment en lien avec **l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2019** (horaires d'ouverture, interdiction de vente aux mineurs et aux personnes en situation d'ébriété...)
- Promotion de la **charte alcool** auprès des établissements (restaurants, bars, boites de nuit...)



ALCOOL, TABAC,  
PRODUITS DE VAPOTAGE,  
JEUX D'ARGENT ET DE HASARD  
ET PROTOXYDE D'AZOTE

VENTE AUX MINEURS : DITES-LEUR NON !



# Quelles actions locales ?



PRÉFET DE LA RÉUNION

Cabinet  
Bureau de la  
police administrative

Saint-Denis, le 19 DEC 2019

## Actions réglementaires et de contrôle :

- Mobilisation du **pouvoir de police administrative** pour prévenir les troubles à l'ordre public :

→ Arrêté de restriction de la vente et de la consommation d'alcool

→ Arrêté d'interdiction de tabac sur certains périmètres (abords des écoles, plages...)

- Contrôle des établissements et des débits de boisson par la police municipale à l'aide des **fiches procédures de contrôles** mises à disposition par la préfecture

Arrêté n° 2019- ~~3846~~ /CAB/PA  
relatif à la police des débits de boissons dans le département de La Réunion

Le préfet de La Réunion  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2215-1 ;  
Vu le code de la construction et de l'habitation ;  
Vu le code de l'environnement ;  
Vu le code général des impôts ;  
Vu le code pénal ;  
Vu le code de la propriété intellectuelle ;  
Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.3321-1 à L.3355-8 ;  
Vu le code de la sécurité intérieure ;  
Vu le code du tourisme et notamment son article D.314-1 ;  
Vu le code du travail ;  
Vu le décret n° 2011-869 du 22 juillet 2011 relatif aux formations délivrées pour l'exploitation d'un débit de boissons à consommer sur place et pour la vente entre 22 heures et 8 heures de boissons alcooliques à emporter ;  
Vu l'arrêté ministériel du 24 août 2011 relatif aux conditions de mise à disposition de dispositifs certifiés permettant le dépistage de l'imprégnation alcoolique dans les débits de boissons en application de l'article L.3341-4 du code de la santé publique ;  
Vu l'arrêté ministériel du 17 octobre 2016 fixant les modèles et lieux d'apposition des affiches prévues par l'article L.3342-4 du code de la santé publique ;  
Vu l'arrêté préfectoral n°037/DRASS/SE du 7 janvier 2010 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage ;

Préfecture de La Réunion 1 rue de la messagerie – CS 51079 – 97404 Saint-Denis cedex  
Standard: 0262 40 77 77 – Télécopie: 0262 41 73 74 – courriel: courrier@reunion.pref.gouv.fr  
Internet: www.reunion.gouv.fr



# Ressources à disposition

## Guide MILDECA : Le Maire face aux conduites addictives

Lien de téléchargement :

<https://www.google.com/search?client=firefox-b-e&q=le+maire+face+aux+conduites+addictives>



## Feuille de route territoriale MILDECA 2023-2027 :

Lien de téléchargement :

<https://www.reunion.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Solidarite-cohesion-sociale-et-politique-de-la-ville/Prevention-et-lutte-contre-les-addictions/ADOPTION-DE-LA-NOUVELLE-FEUILLE-DE-ROUTE-REGIONALE-MILDECA-2023-2027>

## Spots de prévention sur les interdictions de vente aux mineurs :

Lien vers le spot ALCOOL (FRAR) :

<https://f.io/c3xIjMwP>



Lien vers le spot TABAC (Addictions France) :

<https://f.io/JIeEHBRm>



# Financements mobilisables et appels à projets

## Appel à projets MILDECA national : « Prévention de la participation des jeunes aux trafics de stupéfiants »

- **Communes éligibles avec des projets d'ampleur**
  - AAP ouvert **jusqu'au 30 avril 2024**
  - **Actions éligibles :**
    - Lutter contre l'image positive du trafic de drogues et déconstruction des mythes associés (reconstitution de procès, conseil des familles et rappels à la loi...)
    - Mieux détecter les jeunes susceptibles de basculement via un accompagnement spécifique associé
    - Réappropriation des espaces publics et des points de trafic suite aux opérations « places nettes »
    - Actions de soutien à la parentalité auprès des familles et développement des compétences psycho-sociales (CPS)
-

# Financements mobilisables et appels à projets

## Appel à projets régional : « Addictions 2024 » (ARS, MILDECA, DRAJES, Région, Département, CGSS)

- **Communes, établissements publics (CCAS, OMS) et associations éligibles**
- AAP ouvert **du 1<sup>er</sup> avril au 10 mai 2024**
- **Axes prioritaires :**
  - Protéger les jeunes, et éviter/retarder l'entrée dans la consommation ou dans les cyber-addictions, via des **actions de prévention** à destination des jeunes, de leurs familles et des professionnels en contact
  - Aider les **consommateurs de substances psychoactives à s'arrêter** et/ou réduire les risques et les dommages liés aux consommations en ciblant prioritairement les publics les plus défavorisés
  - Sensibiliser et promouvoir le **respect des « interdits protecteurs »** en matière de vente et de publicité sur l'alcool et le tabac
  - **Accompagner les communes** à une politique locale de prévention et de lutte contre les addictions
- **Actions éligibles :** formation, prestations de services, achat de matériels, masse salariale, communication... Toute action **hors dépenses d'investissement**

# Questions diverses et contacts utiles

## MILDECA – Service cohésion sociale de la préfecture :

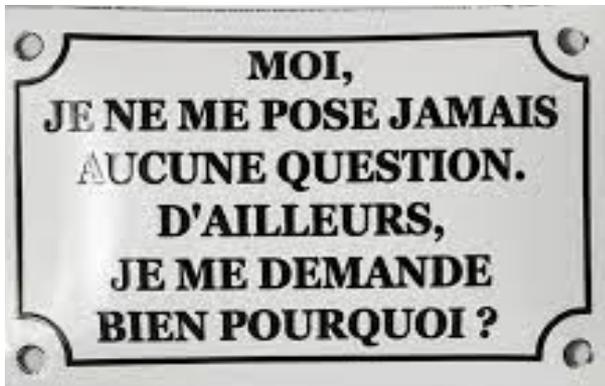
**M. Brian TOURRE – Chargé de mission aux politiques de prévention :**  
[brian.tourre@reunion.gouv.fr](mailto:brian.tourre@reunion.gouv.fr) / [mildeca-reunion@reunion.gouv.fr](mailto:mildeca-reunion@reunion.gouv.fr)

Tel : 02 62 40 77 28

## Cabinet de la préfecture – Bureau de la police administrative :

**M. Laurent JANEL – Chef du BPA :**

[police-administrative@reunion.gouv.fr](mailto:police-administrative@reunion.gouv.fr)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*